



COMMUNIQUÉ

Bathurst ne demandera pas de révision judiciaire dans le processus d'arbitrage

Bathurst, mardi 14 janvier 2020 – La Ville de Bathurst ne demandera pas une révision judiciaire dans le processus d'arbitrage concernant deux agents de la force policière de Bathurst.

Le 24 décembre 2019, l'arbitre Joël Michaud avait rendu sa décision dans le cadre de l'audience d'arbitrage sur les événements tragiques du 12 janvier 2015, concluant que les agents Patrick Bulger et Mathieu Boudreau n'ont pas contrevenu au code de déontologie de la Loi sur la police.

« En marge de cette décision du 24 décembre 2019, il nous était important de prendre le temps nécessaire afin de bien analyser la décision avant de se prononcer. Nous reconnaissons le travail ardu effectué lors de cette démarche ainsi que la décision rendue par l'arbitre Joël Michaud de par un processus public et transparent et nous acceptons cette décision », a mentionné le maire Paolo Fongemie.

Les deux agents entameront leur réintégration au sein de la force policière le lundi 20 janvier 2020, comprenant la révision interne d'éléments administratifs/opérationnels ainsi que des formations de reclassement externes.

- 30 -

Information: Luc Foulem, Directeur des communications corporatives, Ville of Bathurst
506-548-0400
Luc.foulem@bathurst.ca